

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (1874). 1928.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

IDENTIFICATION
DE
NOVIODUNUM [BITURIGUM]

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

En 1904, M. Soyer, archiviste du département du Loiret, publia, dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques (section de géographie)*, un article, reproduit avec quelques variantes dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (28^e vol., Bourges, 1905), concluant, grâce à une étude consciencieuse, à l'identification de Neung-sur-Beuiron avec le *Noviodunum* pris par César en se rendant d'Orléans en Berry.

A cette époque, M. Soyer faisait hypothétiquement dériver Neung de *Noviodunum*, et étayait ensuite son hypothèse sur des arguments archéologiques, topographiques et stratégiques concordant avec les *Commentaires* de César, et manifestement supérieurs à ceux mis en avant à l'appui d'autres identifications proposées.

En 1908, M. Antoine Vacher, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres, chargé d'un cours de géographie à l'Université de Rennes, puis professeur à l'Université de Lille, se trouvait étudier la question à un point de vue tout autre, au point de vue purement géographique, et, à cet effet, refaisait sur place, lui-même, le trajet parcouru par César. Dans un important ouvrage, intitulé *Le Berry, contribution à l'étude géographique d'une région française* (Paris, 1908, p. 9 et 46), il adoptait sans hésitation l'identification de *Noviodunum* avec Neung-sur-Beuiron.

Quatre ans après, M. Soyer, qui n'avait pas perdu de vue ce sujet, découvrit dans d'anciens textes la *preuve* de la modification progressive du *Noviodunum* en Neung, découverte capitale qui transformait son hypothèse étymologique en certitude et confirmait son argumentation. Celle-ci fut exposée dans ses *Recherches sur les noms propres géographiques d'origine celtique dans l'Orléanais* (extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive du Ministère de l'Instruction publique* (Paris, 1912, p. 12 et surtout n. 2).

En 1915, M. Regnault de Beaucaron la rapporta dans son volume *Les Chatelliers et le Gué-Mulon en Loir-et-Cher*¹ et mit à néant celle de M. l'abbé Petit, curé de Souesmes, en faveur de Pierrefitte-sur-Sauldre, seule localité qui, parmi les autres proposées et successivement rejetées, pouvait encore paraître susceptible d'être *Noviodunum* aux yeux de ceux qui n'avaient pas creusé la question.

M. Florance, président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, eut connaissance de ces travaux. Aussi n'est-ce pas sans surprise que tout à coup, neuf ans après, on le vit envoyer à la *Revue des Études anciennes, Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, une notice qui y fut insérée, tome XXVI (n° 4 d'octobre-décembre 1924), prétendant identifier Pierrefitte et *Noviodunum*. Allait-il donc, dans cette communication, exposer de nouveaux arguments en faveur de cette thèse? Or, nous y lisons : « Je ne chercherai pas à discuter les opinions de chacun de ceux qui se sont occupés de ce sujet. D'une manière générale, je dirai qu'il faut écarter toutes les présentations de localités qui ne se trouvent pas sur la route directe d'Orléans à Bourges. »

Ainsi, avec le mot « il faut » M. Florance commence par se débarrasser assez cavalièrement de toute objection.

Ensuite, par ces mots « route directe d'Orléans à Bourges », il pose ce principe que César se rendait directement à cette ville. Or, César ne se rendait pas d'Orléans à Bourges, il se dirigeait chez les *Boii* (vassaux des *Ædui* et comme eux alliés

1. Paris, Plon. — Le Gué-Mulon, domaine situé sur le territoire de la commune de Neung-sur-Beuvron.

des Romains) dont Vercingétorix assiégeait la capitale (*Gortona* ou *Gorgobina*¹ selon les manuscrits). César ne pensait pas encore aller à Bourges. Ce n'est qu'après la reddition de *Noviodunum* qu'il résolut de marcher sur Bourges quand il eut réussi à forcer Vercingétorix à abandonner le siège de la capitale des *Boii*.

Il suffit de lire n'importe quelle traduction des *Commentaires* pour s'en rendre compte.

Partant donc d'un principe erroné, M. Florance prend probablement une règle, l'applique sur une carte entre Orléans et Bourges et, la voyant passer sur Pierrefitte, s'écrie :

« César ne s'est pas attardé à dévier de la ligne la plus courte pour aller attaquer Neung-sur-Beuvron, par exemple, sous prétexte de ne pas laisser un bourg fortifié derrière lui. »

Et il conclut :

« César n'est donc pas allé à Neung, aussi négligeable pour lui que les autres [localités] que je viens de citer (Chaumont-sur-Tharonne, La Ferté-Beauharnais, Millançay). »

On verra plus loin que Neung n'était pas si *négligeable* et que le *sous prétexte de ne pas laisser un bourg fortifié derrière lui* est en contradiction avec les principes de César. Après avoir écarté, avec juste raison, Nouan-le-Fuzelier et Neuvy-sur-Barangeon dont l'identification n'est en effet plus soutenue, que je sache², il termine (je souligne les mots) :

« Il ne reste *donc* plus que Pierrefitte qu'on puisse identifier avec le *Noviodunum Biturigum* de César et qui remplit pour cela *toutes* les conditions voulues. »

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Suit la description des anciennes fortifications de terre, rectangulaires à coins arrondis de Pierrefitte.

Je laisse, pour plus tard, l'examen de certaines autres affirmations.

1. Jamais *Gergovia*, qui est une confusion avec le nom de la capitale des *Arverni*.

2. Pourtant l'identification du *Noviodunum Biturigum* avec Neuvy-sur-Barangeon se lit encore dans Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. III, 1909, p. 437.

Dans un des premiers numéros de la *Revue des Études anciennes* qui suivit (t. XXVII, avril-juin 1925), M. Soyer, rappelant qu'il n'avait pas cessé d'étudier la question depuis plus de vingt ans, et résumant ses arguments de 1904 et 1912, maintint ses conclusions¹.

M. Florance, mis au courant de cette réplique par M. C. Julian, ne répondit rien².

La cause paraissait entendue lorsqu'en publiant en 1926 le volume formant la 4^e partie de son ouvrage sur l'*Archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher*, il revient à la charge dès le début de son introduction, page 5, d'une manière plus catégorique que jamais :

« Parmi les bourgs fortifiés se trouve en Loir-et-Cher le *Noviodunum Biturigum* de César, Pierrefitte-sur-Sauldre, un ancien *oppidum* qui seul réunit toutes les conditions indispensables pour être ce *Noviodunum*. »

M. Florance a-t-il donc, cette fois, des preuves à fournir à l'appui de sa thèse? Continuons la lecture :

Page 48, parlant de César : « Il entra dans les vues de celui-ci d'assiéger *Noviodunum* (Pierrefitte-sur-Sauldre), place biturige qui se trouvait sur sa route (la voie gauloise passait au milieu de l'*oppidum*), mais les habitants de cette place lui ayant envoyé des députés, etc... »

Puis il refait le récit, d'après César, des circonstances de la reddition de *Noviodunum* et conclut (je souligne les mots) :

« *J'ai tenu à citer, d'après les Commentaires de César, la prise de Genabum et de Noviodunum Biturigum, Orléans et Pierrefitte-sur-Sauldre, qui intéresse notre région, et pour*

1. « Pour des raisons qui semblent excellentes », dit M. J. Vendryès, professeur à la Sorbonne, dans la *Revue celtique*, t. XLIII, 1926, p. 247.

2. Il n'est pas inutile de noter que M. Soyer n'a absolument rien qui l'attache à Neung-sur-Beuvron et que ses conclusions sont parfaitement désintéressées et basées non seulement sur ses recherches historiques, mais aussi sur les remarques qu'il a faites lui-même, sur place, en parcourant et examinant les pays traversés par César dans le Loiret et le Loir-et-Cher.

faire voir que *Noviodunum* est bien Pierrefitte-sur-Sauldre et non Nouan-le-Fuzelier, selon Lancelot, ni Neung-sur-Beuvron, indiqué par M. Soyer, ni Neuvy, d'après plusieurs autres. Je le *démontre* au chapitre des Oppidums (*sic*), à la note spéciale relative à l'*oppidum* de Pierrefitte-sur-Sauldre, Loir-et-Cher. »

La démonstration annoncée est, en effet, indispensable, car je dois remarquer que M. Florance *en tenant* à nous citer César, pour bien *faire voir* que Pierrefitte est *Noviodunum*, n'a, en réalité, jusqu'à présent, rien fait voir du tout. Ce n'est pas César, dans ses *Commentaires*, qui nous dit que *Noviodunum* est Pierrefitte, c'est M. Florance qui commence la citation, par nous le déclarer. Son raisonnement se résume à ceci :

« *Noviodunum* est Pierrefitte; César a pris *Noviodunum*. Il a donc pris Pierrefitte et Pierrefitte est *Noviodunum*. »

Recourons vite à la démonstration « au chapitre des Oppidums (*sic*) et à la note spéciale » :

Page 459 : « Je ne reprendrai pas, écrit M. Florance, le récit... du combat qui eut lieu devant *Noviodunum*, d'après les *Commentaires* de César, les détails en sont bien connus. Je ne ferai remarquer que ce fait qu'ils peuvent et doivent se rapporter à Pierrefitte. »

Ce « peuvent » et ce « doivent » vont sans doute être expliqués. Poursuivons :

« Ce sur quoi j'insisterai c'est que César, *en toute hâte*¹, se rendait à *Avaricum*, pensant bien qu'ayant pris la capitale des *Bituriges*, tout le reste serait à sa merci. S'il s'est attaqué à *Noviodunum*-Pierrefitte, c'est que cet *oppidum* se trouvait sur son chemin direct et qu'il y fallait passer puisque la voie traversait le bourg. Il ne se serait pas écarté de sa route pour aller attaquer Neung-sur-Beuvron, par exemple, dont il pouvait aussi facilement se rendre maître que de Pierrefitte, parce qu'alors il avait à prendre les oppidums (*sic*) de Chaumont-sur-Tharonne et de la Ferté-Beauharnais avant Neung. Il le pouvait, mais il n'avait pas le temps, il a dû certainement aller au plus court... C'est ce qui ressort des *Commentaires* de César.

1. Ces mots sont soulignés par M. Florance.

« Voilà pourquoi je pense que Pierrefitte-sur-Sauldre est le véritable *Noviodunum Biturigum*. »

Et voilà ! En fait de démonstration, une suite d'affirmations gratuites, toujours les mêmes, interprétant César au gré de leur auteur. Voyons :

1° Où M. Florence a-t-il lu dans les *Commentaires* que César se rendait en toute hâte à Bourges comme il se plaît à le souligner ? Ce n'est, on le répète, qu'après la reddition de *Noviodunum* que le proconsul résolut de marcher sur *Avaricum*, puisqu'il avait atteint son objectif de faire lever le siège de *Gortona* (Sancerre¹).

2° En admettant l'idée de M. Florence, contraire à la réalité, admettra-t-on sérieusement que César, au cours de cette partie de sa campagne de Gaule, se soit ingénié, négligeant toute autre considération, à ne pas dévier un seul instant d'une ligne rigoureusement droite avec son armée ?

3° Admettra-t-on qu'il fallait nécessairement qu'il passât par Pierrefitte *parceque* la voie traversait le bourg ? Il n'aurait pas pu passer à côté ?

4° Soutiendra-t-on qu'il aurait fait un écart sensible par Neung ?

5° Et que pour aller directement d'Orléans à Neung il était obligé de passer par Chaumont-sur-Tharonne et La Ferté-Beauharnais ?

Mais il y a, d'autre part, la question du nom qui est si importante pour Neung. Comment M. Florence va-t-il la traiter ?

Dès le début de sa note, envoyée à la *Revue des Études anciennes*, il écrit :

« Ce sont surtout les philologues qui se sont égarés en s'appuyant sur des étymologies ou des affinités de noms ; ce qui ne réussit pas toujours. »

C'est tout !

1. Jusqu'au début du XII^e siècle, Sancerre s'est appelé *Gortona*, *Gordona*, *Gordonicum castrum* (voir les preuves dans Soyer, *op. cit.*, *Bulletin de géographie du Comité des Travaux historiques*, 1904, p. 157-158 ; p. 13 et 14 du tirage à part).

Mais, dans son volume, il est plus explicite en parlant de Pierrefitte :

Page 459 : « Rien d'étonnant que ce nom (*Noviodunum*) ne soit pas resté à l'*oppidum*, au bourg, il n'avait rien de particulier. (Pardon ! il avait cette particularité d'être un nom d'origine celtique reconnue), et il *n'avait plus raison d'être*, continue M. Florance, après l'incendie qui a dû avoir lieu du bourg, soit par les Romains, soit par les Gaulois eux-mêmes, qui, pendant le siège d'*Avaricum* et après le grand combat de *Noviodunum*, brûlèrent plus de vingt villes. »

Qu'après le *grand* combat de *Noviodunum* qui ne fut qu'un combat de cavalerie, cet *oppidum* ait été brûlé, c'est possible, mais non établi. Cela n'empêche pas M. Florance de l'affirmer *sans aucun doute* dans la *Revue des Études anciennes* :

Page 326-327 : « Sans aucun doute, après sa reddition aux Romains, le bourg dut être détruit, incendié, les habitants, devenus gallo-romains, *ne cherchèrent pas à l'aménager à la manière romaine qu'ils ne connaissaient pas encore et dont ils n'auraient pas voulu* ; les fortifications de terre restées intactes, *Noviodunum* redevint un bourg gaulois. On *n'avait plus de raison* de lui conserver le même nom. Après la domination romaine on lui donna le nom de Pierrefitte. »

De cette série d'affirmations formelles que j'ai soulignées, car elles sont des hypothèses, M. Florance tire cette conclusion imprévue qu'alors que tout était comme devant à *Noviodunum*, *on n'avait plus de raison* de lui conserver son nom ! C'est le contraire qui eût été logique, semble-t-il.

« D'ailleurs, continue-t-il dans son volume, page 469, combien de villes et de bourgs portent encore leur nom celtique, même déformé ? On les compte. »

Quoi ! On les compte ? Il y en a beaucoup, au contraire. Le nombre des localités dont les noms celtiques ou préceltiques se sont perpétués parmi nous est considérable dans l'Orléanais et le Berry. En tous cas l'argument de M. Florance serait singulier : parce qu'une chose serait rare, d'après lui, on ne devrait pas y prendre garde. La logique dit le contraire : plus une chose est rare plus elle doit forcer l'attention.

Mais la réalité est qu'il a été remarqué que les oppida mentionnés dans le *De bello gallico* avaient conservé leur nom primitif à travers les âges, à l'exception des villes chefs-lieux de « cités » qui, sous l'Empire, ont fini, pour la plupart, par prendre le nom du peuple dont elles étaient capitales.

Exemple : *Lutetia*, capitale des *Parisii* = Paris; *Agedincum*, capitale des *Senones* = Sens; *Avaricum*, capitale des *Bituriges* = Bourges, etc...

Il serait vraiment étrange que *Noviodunum* fût une exception en ne conservant pas son nom, pour devenir Pierrefitte.

Et l'on ne saurait nier l'importance du nom celtique ou préceltique, comme *Alesia* = Alise; *Bibracte* = Beuvray; *Decetia* = Decize; *Matisco* = Mâcon; *Vienna* = Vienne, etc.¹...

Consultons maintenant l'article consacré à l'*oppidum* de Neung. Il sera peut-être plus probant. M. Florance y cite, sans détails, l'avis de M. Soyer, et ajoute :

Page 442 : « Dans la note sur l'*oppidum* de Pierrefitte-sur-Sauldre, je donne les motifs qui me font croire que M. Soyer est dans l'erreur: A mon avis *Noviodunum* ne peut être que Pierrefitte.

« Ces motifs m'empêchent d'admettre l'étymologie si savante de M. Soyer, qui me paraît quelque peu forcée. »

En fait de motifs nous n'avons encore rencontré que des suppositions énoncées en affirmations. Et maintenant quoi? Une étymologie résultant de *textes*, indiquant la déformation successive du nom, est *quelque peu forcée!*

Et pour justifier ce jugement sommaire, M. Florance ajoute :

« Avant celle-là, bien d'autres origines de noms ont été re-

1. M. Soyer a très particulièrement insisté sur la persistance, à travers les âges, des noms des localités mentionnées par César, non seulement dans les études précédemment citées, mais encore dans son mémoire sur l'*Identification de « Vellaunodunum, oppidum Senonum »*, publié en 1923 dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques* (année 1921).

connues inexactes. M. de la Saussaye, qui en avait vu l'abus de son temps, s'excusait de donner une nouvelle étymologie, en présence du discrédit dans lequel beaucoup étaient tombées. J'en pourrais citer quelques-unes dans ce cas, en Loir-et-Cher, d'auteurs qui, pour leurs travaux, n'en sont pas moins très estimables. »

M. Florance n'oublie qu'une chose, c'est qu'au temps où écrivait l'érudite Blésois Louis de la Saussaye (1840 environ) la philologie romane et la philologie celtique étaient inexistantes. Et ce n'est pas manquer à la mémoire à M. de la Saussaye, auquel se réfère toujours M. Florance, que de dire qu'en matière philologique son autorité ne peut être invoquée.

En tous cas quel est le raisonnement de M. Florance? Parce que des étymologies ont été imaginaires ou fausses, toutes, à ses yeux, sont suspectes, même celles résultant de textes précis?

« Du reste, ajoute M. Florance, il y a bien d'autres *Noviodunum* en Gaule, comme de nos jours il existe encore beaucoup de localités portant le nom de Châteauneuf ou de Bourgneuf. »

Donc, parce que César cite deux autres *Noviodunum*, l'un des *Suessiones* l'autre des *Aedui*, qui n'ont rien à voir ici, Neung ne peut être celui dont il parle en allant d'Orléans en Berry?

A ce compte-là, comme il existe des Bordeaux dans la Seine-Inférieure, dans le Loiret et dans l'Eure, et des Marseille dans l'Oise et le Cher, les historiens de l'avenir seraient suspectés, si, trouvant ces noms dans les anciens documents relatifs aux chefs-lieux de la Gironde et des Bouches-du-Rhône, ils soutenaient que ces villes avaient bien porté jadis les noms de Bordeaux et de Marseille!

Après avoir jeté par-dessus bord l'argument linguistique, M. Florance ne le dédaigne pas pour sa propre thèse, car les derniers mots de sa notice de la *Revue des Études anciennes* sont :

« Enfin, auprès de Pierrefitte se trouve la *plaine des Césars* et l'*étang des Césars*, noms qui se rattachent à des souvenirs anciens dus évidemment au passage de César. »

Mais les noms de ce genre sont des appellations relativement modernes dont on ne peut guère tenir compte au point de vue historique. C'est comme si, pour étayer l'identification de *Noviodunum* avec Neung-sur-Beuvron, on faisait valoir qu'une des rues de ce bourg est appelée *rue des Romains*. Le « évidemment » de M. Florance, qui, en outre, applique le pluriel au singulier, clôt son travail. Mais cette circonstance lui fournit une conclusion dans son volume, page 457 : elle « donne à penser que l'armée de César a pu, de préférence, camper là pour le siège ».

Dernière expression tout au moins impropre puisqu'il n'y eut pas de siège en fait, *Noviodunum* s'étant rendu presque aussitôt.

M. Florance est tellement dominé par son idée, qu'outre dans les passages cités plus haut, il ne cesse de la répéter impérativement, à satiété, chaque fois qu'il a occasion de parler de Pierrefitte :

Page 113 : « En approchant de Pierrefitte-sur-Sauldre (c'est le *Noviodunum Biturigum* des *Commentaires* de César)... »

Page 247 : « Pierrefitte-sur-Sauldre, l'ancien *Noviodunum* des *Commentaires* de César... »

Page 445 : « Pierrefitte-sur-Sauldre, dont je fais le *Noviodunum* des *Commentaires* de César », et en note au bas de la page : « Le *Noviodunum* assiégé par César lorsqu'il se rendit à Bourges. » (Erreur : en Berry.)

Puis, plus brièvement, mais non moins péremptoirement, avec une simple parenthèse, pages 116, 120, 185, 186 ; Pierrefitte (*Noviodunum*), comme sur son plan de voies romaines, page 104.

Enfin, bien plus souvent encore, il accouple purement et simplement Pierrefitte et *Noviodunum* par un trait d'union, pages 110, 111, 114, 233, 234, 235, 421, 425, 442, 447, 455, 459, 460, 463, 464, 496, 505, 508, 624, 658, 662, Pierrefitte-Noviodunum, comme si ces deux noms étaient officiellement et définitivement rivés l'un à l'autre. Insistance singulière, que ne justifient ni la présence d'autres Pierrefitte dans la région dont il faudrait se distinguer, ni l'usage, car on n'écrit pas, par exemple, perpétuellement Orléans-*Genabum*, ou

Bourges-*Avaricum*. Lui-même ne le fait pas. Par une persistante répétition, espère-t-il convaincre les gens en leur mettant, en quelque sorte, de force, dans la tête, que le nom de Pierrefitte est inséparable de celui de *Noviodunum*, comme lui-même en a l'obsession au point d'en arriver à écrire seulement *Noviodunum* pour Pierrefitte (page 509)?

A plusieurs reprises M. Florance ne peut pas s'empêcher de constater l'importance de l'*oppidum* de Neung. Mais il ne cherche pas (ce qui cependant s'imposait) à établir une comparaison avec celui de Pierrefitte. Pour abréger, j'en résume les éléments avec ce qui a été dit ci-dessus :

1° Dans toute la contrée Neung est *seul* à porter un nom dérivé de *Noviodunum*, fait non hypothétique mais prouvé.

2° Le *vallum* de Neung¹ est, par sa forme ronde, d'origine nettement gauloise².

3° Le *vallum* de Pierrefitte, par sa forme, cadre avec les principes de castramétation romaine, ce qui peut en faire dater la construction après la conquête. Mais, de ces principes, M. Florance ne parle pas et, paraît-il, ne veut pas entendre parler, les traitant d'imaginaires. N'insistons donc pas.

4° Le *vallum* de Neung l'emporte incontestablement, sur celui de Pierrefitte, par son épaisseur et la largeur de ses fossés³, en prenant les dimensions mêmes données par M. Florance et celles de M. l'abbé Petit auquel M. Florance a emprunté un croquis de la région de Pierrefitte, qu'il a publié

1. Voir un plan de l'enceinte de Neung-sur-Beuvron dans l'étude de M. J. de Saint-Venant, *la Vieille Sologne militaire et ses fortifications*, parue dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1891, p. 229 (Vendôme, 1891).

2. A défaut d'une vue prise en avion, on peut le constater en consultant le cadastre.

3. M. Matruchot, professeur à la Sorbonne, une des chevilles ouvrières des fouilles d'*Alesia* et qui s'était spécialisé dans ces questions, venu à Neung, en 1913, et qui n'avait aucun doute sur l'identification de *Noviodunum* avec Neung, et avait confirmé M. Regnault de Beaucaron dans cette opinion, déclarait textuellement, après les comparaisons qu'il avait faites dans la région et ailleurs : « Nous n'avons nulle part, en France, de *vallum* gaulois aussi nettement caractérisé et aussi bien conservé que celui de Neung. » C'était avant la destruction à jamais regrettable faite en partie en 1914.

dans la *Revue des Études anciennes* et réédité dans son volume, avec (ce qui est en contradiction avec son opinion sur les étymologies) les mêmes indications étymologiques *Lineæ* (pour Lignièrès) et *Borda Leneæ* (pour Bourdaloue), contre lesquelles il avait pourtant été nettement mis en garde.

5° Neung placé au confluent du Beuvron et de la Tharonne, à la limite de la *civitas Biturigum* et de la *civitas Carnutum*¹ et, ayant une frappante analogie, toutes proportions gardées, avec *Avaricum*, était un centre important d'où partaient huit voies principales, comme le reconnaît M. Florance, qui ne peut en citer que six à Pierrefitte.

6° En conséquence, en réduisant Neung, César « tenait en respect les Carnutes du val de la Loire et de la Sologne² ».

7° Il y avait donc intérêt, et, ce faisant, il appliquait son principe, exprimé à propos de *Vellaudunum* (variante *Vellaunodunum*), de ne laisser aucun ennemi derrière lui.

8° Pour prendre Neung, centre possible de résistance, il pouvait, sans passer par Chaumont-sur-Tharonne et La Ferté-Beauharnais, venir directement par Ardon et Yvoy, pour passer ensuite par Salbris (*Saleræ Brivas* = les Ponts sur la Sauldre), toutes localités au nom antéromain et qui ne pouvaient pas ne pas être reliées entre elles par des voies.

9° Et pour en revenir, quoiqu'elle soit erronée, à l'hypothèse de M. Florance : en droite ligne, il y a quatre-vingt-dix-sept kilomètres d'Orléans à Bourges. Par Neung il y en a 109, soit douze de plus, écart peu considérable.

10° Comme Vercingétorix suivit César à petites journées, *minoribus itineribus*, cette expression s'applique encore mieux aux soixante-huit kilomètres de Neung à Bourges qu'aux cinquante et un kilomètres de Pierrefitte à Bourges³.

1. Voir l'excellente carte dressée par Émile Chénon, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, dans son ouvrage sur *les Voies romaines du Berry* (Paris, 1922). M. Chénon, p. 10 et p. 53, adopte les conclusions de M. Soyer en ce qui concerne Neung-sur-Beuvron.

2. Soyer, *Noviodunum des Bituriges*, dans *Revue des Études anciennes*, t. XXVII, avril-juin 1925, p. 134.

3. L'identification de *Noviodunum* avec Neuvy-sur-Barangeon, encore admise par M. Jullian et reprise par M. L.-A. Constans dans son édition

En présence de ces données, comment M. Florance a-t-il pu conclure comme il l'a fait?

En même temps que la question se pose sous ma plume, je trouve la réponse, donnée par M. Florance lui-même, avec une franchise remarquable, tout à la fin de son volume.

En effet, dans le dernier chapitre intitulé : *Résumé des témoignages archéologiques de l'époque*, il s'exprime en ces termes :

« Je crois aussi avoir démontré par la seule logique l'identification de Pierrefitte-sur-Sauldre avec le *Noviodunum Biturigum* de César. Le bon sens, dans la circonstance, doit l'emporter sur la philologie qui a causé souvent bien des déceptions¹. »

M. Florance, qui n'a cessé, dans son volume, d'être péremptoirement affirmatif, a raison, en terminant, de l'être moins et de croire seulement qu'il a démontré. Impossible, en effet, d'avouer plus ingénument que, dans la circonstance, il ne s'est occupé :

Ni du nom de Neung-sur-Beuvron,
Ni de la conformation de cet *oppidum*,
Ni de son importance,
Ni de sa situation topographique,
Ni de la stratégie,

et a basé son opinion uniquement sur ce qui, au premier abord, sommairement et sans examen approfondi, lui est apparu comme étant la seule logique et le bon sens.

Et voilà ce qu'il écrit sous la rubrique : *témoignages archéologiques de l'époque*.

Mais, après les arguments qui ont été exposés, l'on voit de quel côté doivent s'appliquer « la seule logique » et « le bon sens ».

M. Florance a subi, il le dit lui-même, l'influence de de César, *guerre des Gaules* (t. II, Paris, 1926), est absolument inadmissible puisque de Neuvy à Bourges il n'y a que sept lieues.

1. Surtout pour M. Florance qui fait provenir (en copiant La Saussey) *Pontijou* de *Pont jovis* et *Montigny* près Blois de *mons ignis*, alors que dans les textes les plus anciens *Pontijou* s'appelle *Pons Igeoli* et *Montigny Montiniacus*!

M. l'abbé Petit qui, de son côté, n'est pas l'inventeur de la thèse *Noviodunum* = Pierrefitte-sur-Sauldre, car cette identification avait été proposée en 1843 par le colonel Saint-Hypolite et suivie en 1845 par Raynal dans son *Histoire du Berry*. Toutefois M. l'abbé Petit y a ajouté un certain nombre d'hypothèses gratuites dont on peut juger en lisant le livre de M. Regnault de Beaucaron. Certes, les hypothèses sont permises, mais il ne faut pas s'y attacher comme paroles d'évangile, et M. l'abbé Petit en a fait l'expérience en d'autres circonstances. Mais ici, on ne s'occupe que de *Noviodunum*. Des erreurs sont bien excusables lorsqu'il s'agit de faits remontant à des époques si reculées. Et M. Florance, qui en a commis dans son livre pour des faits récents, faciles à contrôler, mais qui n'ont rien à voir dans la question actuelle, reconnaît lui-même, qu'en certains cas, des érudits, dont les travaux n'en sont pas moins estimables, ont pu se tromper. Récemment encore, en 1927, en publiant *Les origines antiques de Blois*, il avoue avoir parfois abandonné des opinions primitivement adoptées par lui, « attendu qu'en archéologie, comme dans toutes les sciences, le temps a fait son œuvre ». Il n'y a que ceux qui ne font rien qui sont assurés contre les erreurs, et le signataire de ces lignes n'a pas l'outrecuidance de se croire à l'abri d'en commettre, car en commettre est essentiellement humain :

errare humanum est,
y persévérer quand elles sont redressées est une faute,
perseverare diabolicum,
les reconnaître est au contraire méritoire,
angelicum fateri.

LÉON BELLESSORT,
Maire de Neung-sur-Beuvron,
Membre correspondant de la Société.

Octobre 1927.
